

Mesures de réadaptation d'ordre professionnel de l'AI

Etat au 1^{er} janvier 2022

Rectification paragraphe 15

15 Qu'est-ce qu'un placement à l'essai ?

Le placement à l'essai consiste à vous placer dans une entreprise, afin que vous démontrerez vos compétences à un poste du marché primaire du travail ; il permet à l'employeur de tester vos capacités pendant 180 jours au plus. L'employeur n'est pas lié par un contrat de travail, mais la mesure fait l'objet d'une convention. Vous percevez des indemnités journalières, **pour autant que les conditions soient remplies**, ou continuer à percevoir une rente AI.

L'employeur et vous devez respecter certaines dispositions du code des obligations.